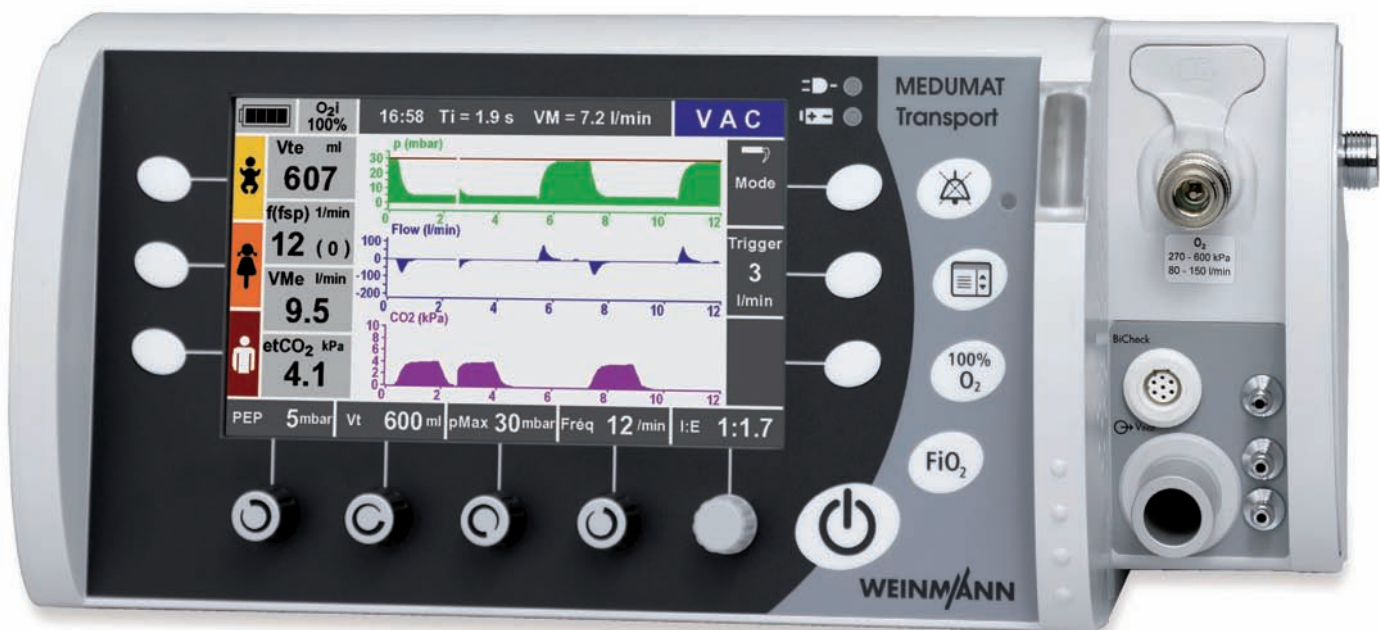




Une nouvelle filière de collecte et de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques médicaux professionnels



Le SNITEM s'est associé à l'éco-organisme Réylum pour la création d'une filière collective de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) issus des dispositifs médicaux professionnels. D'ores et déjà opérationnelle, cette filière qui permet aux industriels de répondre à leurs obligations en matière environnementale auprès de leurs clients établissements de santé, professionnels de santé libéraux ou prestataires, est officiellement agréée par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à compter du 15 août 2012. Réylum est ainsi devenu le seul éco-organisme agréé pour la totalité des DEEE professionnels issus des dispositifs médicaux.

Interview - Interview - Interview - Interview - Interview - Interview - Interview - Interview - Interview

Plus de précision avec Hervé Grimaud, Directeur général de Réylum



Réylum...

Réylum est un éco-organisme à but non lucratif créé par des industriels, metteurs sur le marché d'équipements électriques en France, pour leur permettre de remplir leurs obligations de collecte et de recyclage des déchets issus de leurs équipements. Il existe aujourd'hui le principe de la responsabilité élargie du pro-

ducteur : la responsabilité des fabricants est dorénavant élargie à la fin de vie de leurs produits. C'est le cas depuis une vingtaine d'année pour les emballages ou encore au niveau des piles et des accumulateurs. Depuis une directive européenne de 2003, les fabricants de matériel électrique sont ainsi responsables de la fin de vie de leurs produits. Notre travail est donc d'organiser physiquement la collecte et le recyclage des ces produits. Nous n'avons pas d'usines ni de camions, nous pas-

sons des appels d'offres et nous sélectionnons des prestataires. Nous les auditions ensuite pour nous assurer qu'ils remplissent leur mission conformément à nos cahiers des charges qui portent sur des conditions économiques mais aussi techniques, environnementale et sociétales. Notre troisième mission est d'informer les détenteurs sur l'intérêt du recyclage des équipements. La mission de Réylum est donc triple : l'information des détenteurs, l'organisation de la collecte et l'organisation du recyclage.

Le SNITEM s'est associé à Récylum pour la création d'une filière collective de recyclage des déchets des équipements électriques et électroniques issus des dispositifs médicaux.

Quel est votre rôle dans cette filière ?

Cette filière s'occupe de tous les dispositifs médicaux électriques ou électroniques. Les produits concernés sont nombreux : scanner, IRM, appareil de radiographie, mais également couveuse, bistouri électrique, tire-lait ou encore le mobilier médical motorisé, les banques de sang frigorifiques, les systèmes d'hygiène comme les autoclaves ou les hottes aspirantes, les automates de diagnostic in vitro, et autres matériels de laboratoire... Notre mission va être d'organiser la collecte et le recyclage des dispositifs médicaux auprès des détenteurs professionnels. Nous allons les chercher dans les établissements de santé (les hôpitaux, les cliniques, etc.) ou chez les professionnels de santé (les laboratoires d'analyses médicales, les cabinets de radiologie, certains praticiens). Ensuite, nous dirigeons ces matériels vers des centres de retraitement en fonction de leurs compétences, à les traiter de façon satisfaisante.

À quand remontent les premières réflexions qui ont abouti à la création de cette filière ?

Le grand public connaît Récylum pour le recyclage des lampes à économie d'énergie et des tubes néons. Au fil du temps, les fabricants de ces types de matériels qui sont aussi des fabricants de luminaires nous ont demandé de créer une filière de récupération des matériels électriques professionnels. En 2010, la filière de collecte et recyclage des DEEE du secteur du bâtiment a été créée. L'année suivante, au regard de cette expérience, les industriels du SNITEM se sont notamment rapprochés de Récylum. Au terme d'une année d'échanges réguliers, ils sont arrivés à la conclusion que nous étions potentiellement le partenaire le plus apte à les aider à remplir leurs obligations car nous avons notamment une très bonne connaissance de la relation « B to B ». Par ailleurs, nous avons également une expérience des établissements hospitaliers où nous organisons déjà la collecte et le recyclage des lampes et autres DEEE du bâtiment. Nous avons la capacité à nous adapter aux spécificités du secteur médical, aussi bien sur les aspects de traitement que sur l'organisation de la collecte.

Quelles sont les problématiques spécifiques du secteur hospitalier ?

Sur le secteur de la santé, nous avons des problématiques assez spécifiques. Dans un premier temps, nous n'intervenons pas dans un hôpital comme dans une usine ou sur un chantier. Il existe des contraintes opérationnelles et organisationnelles. Quand un hôpital veut remplacer un IRM ou un échographe, il faut prendre en compte l'arrivée, en général de manière

concomitante, d'un matériel neuf. L'organisation nécessite donc une synchronisation de l'enlèvement de l'appareillage usagé avec la livraison du matériel neuf. La deuxième problématique est liée aux caractéristiques des déchets médicaux et notamment à leur taille. Par exemple, lorsque nous intervenons dans salles de radiologie, nous devons faire face à des contraintes logistiques importantes et un peu particulières. Nous avons également des problématiques liées aux risques infectieux. Les équipements que nous enlevons ne sont pas censés être infectés mais, lorsque nous faisons les enlèvements, nous devons pouvoir nous assurer que ces équipements ont bien fait l'objet d'une décontamination complète de manière à éviter tout risque ensuite pour les personnels impliqués dans le recyclage.

Est-ce qu'il existe aujourd'hui une culture du recyclage dans les hôpitaux ?

Depuis deux ans, nous avons pu dresser plusieurs constats. En général, les très gros équipements sont très bien évacués à l'arrivée de matériels neufs. C'est réalisé généralement en bonne intelligence avec le fournisseur. Toutefois, malgré toutes les précautions que prenaient les fabricants lorsqu'ils étaient en charge de l'évacuation du matériel usagé, ce dernier ne faisait pas toujours l'objet de traitement le plus adapté. Un éco-organisme va donc apporter une valeur ajoutée afin de traiter au mieux les produits récupérés. Pour les équipements de taille moyenne, nous avons constaté que beaucoup d'entre eux terminaient dans les sous-sols ou les greniers des établissements. Nous sommes ainsi sollicités pour débarrasser un certain nombre de matériels. Enfin, les équi-

pements de petite taille finissent souvent, malheureusement, soit dans la benne à ferraille soit dans les déchets banals, alors que nous pourrions les recycler.

Quels sont les avantages d'un éco-organisme comme Récylum ?

Nous avons eu de nombreux échanges avec les pouvoirs publics et des représentants d'établissements de santé. Ces derniers sont demandeurs d'une solution simple, avec, notamment un seul interlocuteur, un numéro unique, etc., même pour des équipements que certains industriels sont en mesure de récupérer eux-mêmes. La seule façon d'apporter cette réponse simple au monde médical est de ne proposer qu'un seul intervenant. Nous nous déplaçons ainsi dans les établissements pour récupérer les équipements médicaux en plus des autres types de matériels que nous avons l'habitude d'enlever. C'est un véritable gain de temps et d'argent, aussi bien pour l'établissement que pour l'industriel. Il y a donc un argument économique, un argument client et un argument environnemental. La conception, la vente, la fabrication, la vente de la maintenance des équipements médicaux font partie des métiers des industriels. La collecte et le recyclage des équipements électriques, c'est un autre métier ! J'ai la faiblesse de penser que c'est le rôle des éco-organismes. Récylum apporte ainsi un service garantissant aux différentes parties prenantes, le fabricant comme le détenteur, que les équipements électriques seront bien recyclés conformément à la réglementation et dans le respect de la santé des personnes et de l'environnement.



Le point de vue du SNITEM

Le SNITEM est le syndicat national de l'industrie des technologies médicales. Il rassemble des entreprises, de la petite PME à la grande multinationale, qui fabriquent, distribuent et commercialisent des dispositifs médicaux.



Interview - Interview - Interview - Interview - Interview - Interview - Interview - Interview - Interview - Interview

Propos recueillis auprès de Claire Jégou, Présidente du Groupe de Travail Environnement du SNITEM



Quel est le contexte réglementaire autour de la gestion des déchets issus des dispositifs médicaux ?

C'est une directive européenne de janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) qui a introduit le principe de responsabilité élargie des industriels pour la fin de vie des équipements électriques et électroniques, tant ménagers que professionnels, qu'ils mettent sur le marché. Jusqu'à présent et contrairement à la collecte et à l'élimination structurée des déchets ménagers, chaque producteur remplissait donc individuellement ses obligations, faute de cadre réglementaire permettant de créer un éco-organisme. Chaque industriel devait organiser lui-même son circuit de collecte et de traitement, s'organiser en filière individuelle ou transférer cette responsabilité à l'utilisateur

final. Nous avons donc créé un groupe Environnement au SNITEM et nous nous sommes fixés comme objectif d'aboutir le plus rapidement possible à la création d'une filière collective pour mutualiser les coûts à la charge des fabricants. Nous nous sommes rapprochés des pouvoirs publics et nous avons rencontré plusieurs acteurs et plusieurs éco-organismes déjà opérationnels dans la filière ménagère. Nous avons choisi de travailler avec Récyllum qui a finalement obtenu l'agrément du ministère au mois d'août. Cela devrait notamment simplifier le quotidien de petites entreprises qui pouvaient rencontrer des problèmes de ressources et de structure dans l'organisation de la collecte et du retraitement des déchets.

Pourquoi avez-vous choisi de travailler avec Récyllum ?

Agréé depuis 2006 pour organiser la collecte et le recyclage des lampes usagées, Récyllum représentait l'avantage de déjà travailler sur

les DEEE professionnels puisqu'il avait monté, en 2010, la première filière collective dédiée aux DEEE professionnels issus des activités du bâtiment. Récyllum était donc déjà présent dans nombreux établissements de santé. Notre choix s'est donc porté sur cette éco-organisme qui était déjà organisé avec un service client et un service pour les prestataires, qui avait déjà une solide expérience ainsi que des circuits pour la collecte et le recyclage bien en place chez certains de nos clients hospitaliers.

Quel peut être le rôle des hôpitaux dans cette filière ?

Comme nous sommes dans le montage de la filière, il est important de motiver les structures hospitalières à être également acteur de cette chaîne en devenant, par exemple, point de collecte. Il n'est pas toujours évident de trouver un interlocuteur unique qui soit décideur au niveau d'un établissement hospitalier, notamment dans les grosses structures.

Les détenteurs de DEEE Pro issus du médical peuvent faire appel à Récyllum en s'adressant au site Internet : recylum.com

Ou au numéro azur : 0810 001 777

